

D-3

PREMIER TEMOIN A
DECHARGE.

L'accusé, D-635026 Private Remi LAUZON, C.I.C., C.A., attached to No.4 District Depot, C.A., étant dûment assermenté est interrogé par l'officier défenseur:

- Q. Private Lauzon, vers quelle date, quel mois, vous êtes-vous enrôlé; c'est-à-dire avez-vous été appelé dans l'armée?
- R. Au mois de juin... le 12 de juin 1942.
- Q. Avant d'être appelé dans l'armée que faisiez-vous?
- R. Je travaillais sur une terre.
- Q. Où ça?
- R. Chez monsieur Ephraim Raymond, à Terrebonne.
- Q. Est-ce un parent à vous?
- R. Non, monsieur, c'est un étranger.
- Q. Combien de temps avez-vous été dans l'armée?
- R. Pas tout à fait trois mois.
- Q. Qu'est-ce que vous avez fait durant les trois mois que vous avez été dans l'armée?
- R. J'ai fait seulement de la "drill".
- Q. Lorsque vous êtes parti pour votre absence, étiez-vous en passe?
- R. Oui, monsieur.
- Q. Pourquoi n'êtes-vous pas revenu de votre passe?
- R. Parce qu'il avait besoin de moi pour travailler sur la terre, et lui était à l'hôpital dans le moment.
- Q. Qui ça 'lui'?
- R. Monsieur Raymond, le propriétaire de la terre. Comme j'étais pas au courant qu'on pouvait faire application pour avoir une exemption; c'est pour ça que je me suis pas rendu à l'armée.
- Q. Comment se fait-il que vous n'étiez pas au courant?
- R. Par rapport que je suis le premier qui a été appelé... lui était peut-être au courant mais quand j'ai été appelé il était à l'hôpital.
- Q. Durant le temps que vous avez été dans l'armée, vous n'avez jamais fait de demande?
- R. Quand j'ai été dans l'armée monsieur Raymond a fait une demande pour moi pour avoir une exemption, ils me l'ont refusée.
- 16